



CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous vous invitons à participer à l'assemblée générale de l'association
Brest à Pied et à Vélo (BaPaV) qui se tiendra :

**Le samedi 16 mars 2024 à 10 h à la maison des associations
rue de Pen ar Creac'h, salle Bréhat**

Nous vous y accueillerons à partir de 9h30 autour d'une boisson chaude.

En introduction et fin de séance, nous vous proposons 2 présentations :

- le collectif Vélorutionnaire brestois
- VéLorient et un projet de vélo cargo faible coût, Serge Philippe

Les délibérations de l'assemblée générale porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral 2023
- Compte de résultats 2023
- Quitus
- Rapport d'activités 2023
- Axes directeurs de l'association
- Plan d'actions 2024
- Budget prévisionnel 2024
- Renouvellement du Conseil d'Administration

Le droit de participer aux votes de l'assemblée générale est réservé aux seul.e.s adhérent.e.s de l'association. Si vous n'êtes pas déjà à jour, n'oubliez pas de renouveler [votre adhésion](#).

Pour préparer l'assemblée générale, vous trouverez via le lien suivant [les documents qui feront l'objet d'un vote](#) . Une présentation résumée en sera faite en AG.

Si vous ne pouvez être présent.e il reste possible de voter au moyen du pouvoir ci-dessous, à nous retourner complété par le nom d'un.e adhérent.e. Vous vous serez assuré.e qu'il/elle sera présent.e, et ne sera pas porteur-r-se de plus de 2 pouvoirs. Vous pouvez également confier le pouvoir à la personne que vous désignez, qui nous le remettra elle même.

Par ailleurs, à l'issue de l'AG, nous vous proposons un pot sous le préau. Nous serions heureux de recevoir un courriel de votre part à contact@bapav.org indiquant si vous pensez être présent.e (pour prévoir chaises et boissons) ou absent.e (pour nous rassurer sur l'intérêt que vous portez à l'asso).

En espérant vous y rencontrer nombreuses et nombreux !

Le conseil d'administration

Merci de bien vouloir retourner les infos suivantes à contact@bapav.org

Madame, Monsieur :
représentant la structure (facultatif) :

Donne pouvoir* àlors des délibérations de l'assemblée générale.

Fait à , le

Signature

* 2 pouvoirs maximum par adhérent-e